



Reponse a un avertissement en lettre recommandée

Par **Morpheus 51**, le **19/04/2015 à 11:29**

Bonjour,

Quelqu'un pourrait-il m'indiquer le délai légal pour répondre a un avertissement en lettre recommandée de mon employeur ?

Merci par avance .

Par **P.M.**, le **19/04/2015 à 17:25**

Bonjour,

Il n'y en a pas mais cela ne se justifie que pendant 3 ans puisque, ensuite, l'employeur ne peut plus l'invoquer à l'appui d'une nouvelle sanction...

Par **les animaux de la ferme**, le **25/10/2015 à 10:45**

Bonjour

J ai eu une mise a pied disciplinaire de trois jours après un rapel

Est ce que mon employeur a le droit

Merci de votre aide

Par **P.M.**, le **25/10/2015 à 11:12**

Bonjour,

Pour une meilleure compréhension, il serait préférable d'ouvrir un nouveau sujet...